

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023

Nombre de Conseillers :

en exercice : 25

présents : 16

votants : 23

L'an deux mille VINGT-TROIS, le 06 juillet à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARCHEPRIME, dûment convoqué le 30 juin 2023 en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Manuel MARTINEZ, Maire.

PRÉSENTS : M. MARTINEZ, Mme BATS, M. FLEURY, M. LORRIOT, Mme BRETTE, M. RECAPET, Mme PIRES, Mme FALCOZ-VIGNE, M. ROYER, Mme BARQ SAAVEDRA, Mme ASSIBAT-TRILLE, M. CAÏSSA, Mme BERTOSSI, M. CARDOSO, Mme SALHI, M. GUICHENEY

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme GAILLET a donné procuration à Mme FALCOZ-VIGNE

M. BARGACH a donné procuration à M. FLEURY

Mme RUIZ a donné procuration à Mme SALHI

Mme JAULARD a donné procuration à Mme BERTOSSI

M. VANIGLIA a donné procuration à M. ROYER

Mme FARGE a donné procuration à Mme BRETTE

Mme MARTIN a donné procuration à M. GUICHENEY

ABSENTS :

M. COURTIN

M. MAILLARD

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : M. Marc ROYER

Délibération n°2023-65

**Validation du projet Petite Enfance « Ici bébé lit » : lecture publique de la bibliothèque
Appel à labellisation du Département de la Gironde.**

Madame Tatiana PIRES, Conseillère municipale déléguée au lien social et culturel expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le projet Petite Enfance « Ici bébé lit » ci-annexé ;

Vu que ce projet a été étudié et validé lors de la réunion du pôle associatif et citoyen le 08 juin 2023 ;

Considérant le contenu et les objectifs du projet de la Bibliothèque tels qu'exposés préalablement ;

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le projet « ICI BEBE LIT » de la bibliothèque municipale de Marcheprime pour l'année 2023-2024 tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la constitution du dossier de candidature au LABEL de biblio Gironde « Ici bébé lit » ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à ce projet seront fléchés et issus du budget global alloué au fonctionnement de la bibliothèque, sur le Budget Principal VILLE 2024 ;
- **DIT** qu'une demande de subvention à hauteur de 1 000 € sera sollicitée auprès du Département de la Gironde dans le cadre de l'amélioration de l'accueil très jeune public à la bibliothèque ;
- **DIT** qu'un bilan des actions menées sera transmis au Département dans le cadre du renouvellement du projet ;

- **DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité ainsi qu'au SCG de Belin-Beliet.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance,

Marc ROYER



Le Maire,

Manuel MARTINEZ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.